



## COMITÉ DIRECTEUR

## PARRAINAGE D'UNE LISTE

Conformément à l'article 11.2.5.1 des statuts de la FFM, **chaque liste de candidatures devra bénéficier du parrainage d'au moins cinq structures déconcentrées** (Ligues Motocyclistes Régionales et/ou Comités Motocyclistes Départementaux).

Le parrainage doit être signé par le représentant légal de la structure déconcentrée et ne pourra être donné qu'à une seule liste.

Je soussigné(e) :	
☐ Madame	☐ Monsieur
NOM:	Prénom :
en qualité de Président(e), atteste que :	
La liste de Madame/Monsieur	
a reçu le parrainage :	
	De la Ligue Motocycliste Régionale
	Du Comité Motocyclisme Départemental
Date	Signature du représentant légal